



Le 13/09/2014

Mme la Directrice Académique,  
Mesdames, Messieurs

le SNUipp-FSU l'a déjà dit plusieurs fois, le cafouillage en cette rentrée 2014 est d'un niveau inédit ;

Le glissement sémantique qui fait des enseignants de simples agents n'est pas anodin.

Il est une catégorie de personnels, en service partagé, qui voit ses droit bafoués, sacrifiés sur l'autel de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Certains collègues ayant demandé à travailler à temps partiels découvrent des quotités fluctuantes dans leur boîte i-prof, à tel point qu'ils se demandent encore aujourd'hui à quelle véritable quotité ils travaillent et même si la quotité est fonction de l'intérêt du service ? selon le point de vue l'administration, il est incompréhensible qu'au-delà des ajustements de rentrée la situation ne soit pas stabilisée.

Pour d'autres collègues, c'est le jour qui fluctue sans arrêt empêchant toute organisation familiale.

Notre administration aurait-elle oublié que derrière des « numen » se cachent des personnes qui ont une vie de famille d'une part, et qui d'autre part avaient à cœur de préparer la rentrée en amont avec leur collègue ?

Devons-nous rappeler que derrière les agents ce sont des professeurs de écoles qui exercent leur métier avec passion et une grande conscience professionnelle ?

Ajoutons à cette pagaille ambiante le changement d'affectation de certains stagiaires en plein mois de juillet voire en août, deux jours avant la rentrée parfois, échappant à tout regard des délégués du personnel.

Des décharges de direction sont assurées par des titulaires remplaçants ; certains de ces TRS se retrouvant titulaires remplaçants à 50%.

Si pour certaines situations il était effectivement difficile d'anticiper, d'autres situations auraient pu être évitées car connues dès le mois de juin

Enfin si le SNUipp-FSU se félicite des avancées en ce qui concerne l'allègement des APC pour les directeurs, de nombreuses difficultés subsistent pour les collègues à service partagé et éclaté sur de nombreux établissements.

Nous demandons de la souplesse dans le dispositif pour que les collègues soient en mesure d'exercer leur métier dans la sérénité et nous dénonçons au passage les tableaux que certains IEN réclament aux collègues, leur demandant de calculer eux-mêmes le temps dus aux APC en fonction de leur temps partiel, qui lui-même n'est pas toujours stabilisé.